

**16.06.2022**

**La communauté d’agglomération Coulommiers Pays de Brie finance la carte Imagine’R des lycéens**

Les lycéens des 54 communes de l’agglomération pourront bénéficier d’une aide financière de 63 € sur leur carte de transport IMAGINE’R pour l’année scolaire 2022-2023. Déjà mis en œuvre les années précédentes, ce dispositif est maintenu pour les habitants du territoire.

Il s’agit d’une mesure concrète en faveur du pouvoir d’achat et de la mobilité des habitants. Le forfait Imagine’R permet en effet de voyager de manière illimitée dans toute l’Île-de-France. Il est valable sur tous les modes de transport (Métro, Bus, tram express, train, RER, Tram), à l’exception de certaines dessertes directes d’aéroports (Orlyval, Bus Direct Paris-Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges).

**Pour bénéficier cette aide de l’intercommunalité, les familles du territoire devront effectuer leur demande auprès de la communauté d’agglomération pour leurs enfants qui sont au lycée (jusqu’à la terminale, hors apprentissage).**

Les démarches à effectuer et les conditions d’obtention sont consultables sur le site internet [www.coulommierspaysdebrie.fr](https://www.coulommierspaysdebrie.fr) (rubrique actualités).

**Contact utile**

Communauté d’agglomération Coulommiers Pays de Brie

Service Transport : transport@coulommierspaysdebrie.fr - Tél : 01 84 32 03 25